« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

SECTION DE LA SARTHE

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Compte-rendu du CTL du 10 janvier 2019

Après lecture de notre déclaration liminaire (ci-jointe + DL du CTL du 11/01/2018), nous avons examiné les différents points suivants à l'ordre du jour :

- ➔ Approbation du PV du CTL du 16 octobre 2018
- ➔ Déclinaison départementale du volet d'emplois du PLF 2019 ;
- ➔ Transfert d'emploi au TAGERFiP (pour information)
- ➔ Point sur le télétravail
- ➔ Questions diverses.

1) Déclinaison départementale du volet d'emplois du PLF 2018 :

Encore **16 suppressions de postes** pour 2018 déclinées comme suit :

- **2 A** : 1 Direction (Chargé de mission clientèle CDC), 1 EDR ,
- **6 B** : 2 SIP (LM Nord Est + LM Sud Ouest), 1 SIRHIUS), 1 SIE La Flèche, 1 PCRP , 1 Trésorerie Le Mans ville (1 en 2018 déjà !) ,THM
- **6 C** : 1 Direction , 3 SPF (2 SPF1 + 1 SPF2 (1 en 2018 Le Mans 2), 1 SDE , 1 SIP La Flèche , 1 SIP Mamers (1 en 2018), 1 SPL Le mans Agglo, 1 Trésorerie La Suze (Trésorerie mixte)

Suppressions d'emplois dans le 72 par catégories (période 2012-2019)

	C	B	géomètres	A	IP	IDIV	AFIPA	AFIP	AGFiP	TOTAL
2012	-10	-3		-2						-15
2013	-7	-7		-3						-17
2014	-10	-1		-3						-14
2015	-9	-2		-1	-1		-1	1		-13
2016	-8	-5		-1						-14
2017	-3/+1*	-5/+2*	-1	-4		-1				-11
2018	-6	-6		-3						-15
2019	-9	-6		-2		1**				-16
Totaux	**-61**	**-33**	**-1**	**-19**	**-1**	**0**	**-1**	**+1**	**0**	**-115**

** au titre du Prélèvement à la Source*

*** Le poste de A+ est implanté à la trésorerie hospitalière du Mans, compte-tenu de la gestion des hôpitaux du département.*

Observations :
En 2018, nous étions intervenus sur la suppression d'un poste d'huissier, nous avions porté l'attention sur la probable montée en puissance du rôle de l'huissier en matière fiscale (recouvrement PAS). Le PAS a commencé le 01/01/2019 , nous attendons de voir si en fonction des charges de travail à venir, l'emploi pourra être revu.

Concernant les 3 postes SPF (2 postes en 2018), la suppression des postes est la conséquence de l'utilisation de Télé@ctes par les notaires et de la mise à disposition du fichier immobilier. Comme nous l'avions présagé l'année dernière, les conséquences sont semblables en termes d'effectifs.

Pour les autres suppressions, les motifs communiqués répondent à la création de pôles, de réorganisation de service, abandon de mission et modernisation :
- regroupement des M 21 à compter du 01/01/2020.
- fusion 1er semestre 2020 des SPF.
- Dématérialisation des tâches et des obligations fiscales.

Les évolutions du PLF au niveau national

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL 2009-2019
Total	- 2340	- 2565	- 2667	- 2438	- 2023	- 1988	- 2000	- 2130	- 1630	- 1591	- 2130	-23 502

Nous avons voté: CONTRE

2) <u>Point sur le télétravail :</u>

Cette fois c'est acté, le télétravail est mis en œuvre cette année alors qu'il existe juridiquement depuis 2012 !
Une circulaire (réf. : RH2C/2018/07-5260) qui fixe le périmètre du dispositif est parue. En résumé, il est désormais possible d'exercer une partie de nos missions depuis la résidence familiale.
Elle s'adresse aux agents volontaires qui doivent en faire la demande auprès de leur chef de service. Celui-ci ne pourra pas s'y opposer formellement, la décision est prise par les services RH. Le nombre de télétravailleurs sera limité à un plafond de 10 % des effectifs (environ 60 agents). La direction ne semble pas vouloir encourager plus que cela le télétravail. Elle prévoit d'arriver au plafond de 10 % d'ici 3 ans (mise en place par paliers…)
Si votre candidature est retenue, vous devrez signer une convention avec le directeur et votre chef de service, mais avant cela vous devrez vous assurer notamment que votre connexion internet est compatible avec cette organisation, un guide détaille les conditions d'installation d'un bureau à domicile. Il faut noter que l'administration ne prend pas en charge les dépenses supplémentaires que cela pourrait entraîner. A notre demande, il a été précisé que les « avantages octroyés » ne devraient ps être remis en cause, par exemple le bénéfice des tickets restaurants si vous en bénéficiez déjà.

La note précise en outre les applications éligibles au télétravail ainsi que les métiers (par exemple le poste d'accueil du public n'est pas éligible…)
Nous avons indiqué par principe que nous n'étions pas hostiles à ce dispositif dans la mesure où les agents volontaires peuvent exercer une partie de leurs missions depuis leur résidence familiale.
Ont été évoqués également le droit à la déconnexion, que l'agent soit doté d'un téléphone portable professionnel. Comme le télétravailleur est volontaire, la direction ne favorisant pas ce dispositif, les coûts supplémentaires induits ne sont pas pris en charge. FO-DGFiP condamne le fait de devoir payer pour travailler.
Les éventuels refus doivent être motivés et devraient pouvoir faire l'objet de recours en CAP. Vers plus de transparence ? A suivre...

références circulaire du 10/12/2018.
http://ulysse.dgfip/metier/teletravail

3) Questions diverses :
- PAS : fiche de signalement sur La Flèche

- Le remplacement du responsable du site (Retraite) est maintenant prévu par la DDFIP (l'intérim du SIP de La Flèche sera confié à Mme Le Guern à compter du 1/02/2019)

- Ecommoy : le site est fermé pour cause de présence de gilets jaunes.

- *« Une géographie revisitée »* sur une période de 3 ans va être engagée afin de rétablir une présence en milieu rural.
- Recouvrement de l'impôt : un basculement vers les SIP est envisagé.

Vos représentants **F.O.-DGFiP** :
- Jean-Yves PERDRIAU, titulaire, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86
- Michel DUSONG, Expert, PCE Le Mans, tél : 02 43 31 45 09

Déclaration liminaire
CTL du 10 janvier 2019

Monsieur le Président,

Lors du CTL du 11 janvier 2018, nous vous avions informé de la situation et des conditions de vie au travail des agents.

Force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée voire dégradée et les arguments déjà donnés sont plus que jamais d'actualité.

Alors en ce premier CTL depuis les élections professionnelles, FO DGFIP 72 n'a pas souhaité aujourd'hui vous laisser le champ libre et a considéré que sa présence était nécessaire pour s'opposer à des orientations qui ne manqueront pas de porter gravement atteinte à l'avenir de nos services.

Ce nouveau plan social 2019 , pour lequel nous ne discuterons pas, prévoit la suppression de 16 emplois, en Sarthe (2130 à la DGFIP sur un total de 2225 dans les Ministères de Bercy) impactera lourdement le fonctionnement des services.

En cette période de troubles sociaux, FO DGFIP répète que le repli généralisé de services de l'État et notamment ceux de la DGFIP, constitue une grave menace.

Alors en cette période de vœux, nous aimerions croire qu'une personne légitime quelle qu'elle soit, n'use pas d'artifices pour décrédibiliser les auteurs de catharsis mais garde en mémoire les propos de Stéphane Hessel portant sur l'écart entre légalité et légitimité : « *Nous devons être respectueux de la démocratie, mais quand quelque chose nous apparaît non légitime, même si c'est légal, il nous appartient de protester, de nous indigner et de désobéir* ».

Déclaration liminaire
CTL du 11 janvier 2018

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans savoir que sur le terrain, au quotidien, les agents de la DGFIP sont confrontés aux besoins de la population et des partenaires locaux, demande qui est de plus en plus forte et exigeante.

En réponse à ces enjeux, le pouvoir politique et ses exécutants n'ont de cesse que de concevoir des mesures visant à regrouper et à fermer les services, pour tenter de pallier les réductions d'effectifs, sans jamais mettre sur la table le début d'une évaluation et d'un recensement objectif des charges de travail.

Pour **F.O.-DGFiP**, s'il suffisait de regrouper les services et de réduire le niveau de la dépense pour être efficace, notre administration aurait atteint des sommets, or nous constatons, au contraire, que l'exercice des missions se dégrade actuellement à la DGFIP.
Ce manque d'ambition et de stratégie, apparaît désormais clairement aux yeux de tous, et ce constat, Monsieur le Président, génère à la fois une perte de sens et de confiance ainsi qu'un mal être profond qui tend à se généraliser dangereusement parmi les personnels.

Certes, vous nous répondrez que la dématérialisation, le travail à distance, les processus d'industrialisation, voire d'externalisation des certaines missions, sont autant de pistes susceptibles d'améliorer les choses.
Malheureusement, l'affaiblissement constant des ressources de la DGFIP ces dernières années est tel, que ces réformes n'apportent pas les améliorations attendues. Elles génèrent, au contraire bien souvent des difficultés supplémentaires pour l'exercice des missions et pour les conditions de travail des collègues, tout en dégradant le service public rendu à l'usager.

C 'est dans ce contexte, que va se tenir aujourd'hui le Comité technique Local de la DGFIP Sarthe dont l'ordre du jour porte sur la déclinaison départementale des suppressions d'emplois qui seront infligés aux agents et aux services en 2018.
Monsieur le Président, **F.O.-DGFiP 72** n'a pas souhaité aujourd'hui vous laisser le champ libre, et a considéré que sa présence était nécessaire pour s'opposer à des orientations qui ne manqueront pas de porter gravement atteinte à l'avenir de nos services.
Ce nouveau plan social prévoit, en effet, pas moins de 15 suppressions d'emplois qui ne manqueront pas d'impacter lourdement le fonctionnement des services et les conditions de travail des agents et ce à missions constantes.Il est à noter que ces suppressions touchent particulièrement les agents C et B mais qu'une tendance à la suppression d'emplois A se remarque également.

F.O.-DGFiP maintient que le repli généralisé des services de l'État et notamment ceux de la DGFIP, constitue une grave menace en raison des déséquilibres occasionnées en termes d'accès au service public pour les populations. Nous le répétons, le numérique ne résout pas tout, et ne garantit pas une meilleure qualité de service.

Comme le souligne notre Secrétaire Général, Jean-Claude MAILLY, l'austérité est triplement suicidaire: économiquement, socialement et à terme démocratiquement, le terme n'étant peut-être plus très loin.